

## La gendarmerie alerte sur un nombre croissant de vols dits “à la roulotte”.

Plusieurs vols signalés ces derniers jours



La gendarmerie alerte sur un nombre croissant de vols dits “à la roulotte”.

**Plusieurs manifestations de vol dans les véhicules ont été recensées ces jours derniers par les brigades de gendarmerie du Gers.**

**Voici 5 conseils pratiques émanant du groupement de gendarmerie départementale du Gers, pour prévenir ce fléau.**

Les 5 points :

- Cela semble anodin et pourtant un seul faux pas de votre part et votre véhicule sera exposé aux risques du vol à la roulotte. Verrouiller les portes et fenêtres de votre voiture doit être systématique, même si vous faites vos emplettes à proximité. Et surtout, coupez le moteur pour éviter de vous le faire voler. Ne pas tenter le diable
- Lorsque vous sortez de votre véhicule, veillez à ce que vous n'y laissiez aucun objet tentant. Assurez-vous donc que tout document administratif et appareil électronique à l'instar de votre smartphone, tablette, PC ou appareil photo n'y soit délaissé. L'erreur à éviter est de laisser votre carte grise dans la voiture. Ne transformez pas également votre coffre en caverne d'Ali baba. N'y mettez rien.
- Ne pas isoler son véhicule - Pour la sécurité de votre véhicule mais aussi pour la vôtre, évitez de vous garer dans un stationnement isolé. Autant que possible, privilégiez les parkings avec surveillance et surtout ceux qui bénéficient d'un bon niveau d'éclairage.
- Ne pas négliger les alarmes - Autrefois, les alarmes avec avertisseur sonore étaient un moyen dissuasif pour les voleurs. Aujourd'hui, c'est devenu tellement commun que même les passants n'y prêtent plus attention. Le mieux c'est d'investir dans une alarme avec renvoi sur votre smartphone ou sur un téléphone fixe.
- Ne jamais oublier d'appeler le « 17 »

Deux cas peuvent se produire : soit vous êtes témoin d'un vol à la roulotte ou que vous remarquez des agissements suspects autour d'une voiture ; soit vous êtes la victime. Dans les deux cas, il faut toujours appeler les forces de l'ordre sur le « 17 ». Faites état des lieux sur les objets volés avant de déposer une plainte.